

Forum TTF/IFIA/GFBC, Douala, 14&15 juin 2005

# Réponse du secteur forestier du Cameroun aux exigences des importateurs européens des bois tropicaux.

Syndicat GFBC

# Sommaire

1. Titres forestiers au Cameroun
2. Situation des UFA
3. Situation de la « certification »
4. Système et suivi de contrôle
5. Questions aux importateurs

CONCLUSION

# 1. Titres forestiers au Cameroun.

- Domaine permanent
  - Unité Forestière d'Aménagement (UFA)
  - Forêts communales
  
- Domaine non permanent
  - Forêts communautaires

## 2. Situation des UFA au Cameroun.

<b>Caractéristique</b>	<b>Nombre</b>	<b>Surface</b>
• UFA disponibles	105	6 000 000 ha
• UFA attribuées	72	4 500 000 ha
• UFA avec plan aménagement validé	42 (58%)	3 000 000 ha (66%)
• UFA classées	38 (52%)	2 500 000 ha (55%)

### 3. La « certification » au Cameroun.

Caractéristiques	Nb. Sociétés	Nb. UFA	ha	%
• Certification GDF	0	0	0	0
• Certification GDF (en cours)	1	1	36 000	0,8
• Certificat OLB	1	5	240 000	5
• Certificat OLB (en cours)	3	6	425 000	9
• Traçabilité (SGS)	1	1	130 000	3
• Groupe Producteur WWF	3	6	565 000	12,5
➤ <u>Engagés dans un processus de certification forestière :</u>				
	4	7	600 000	13
➤ <u>Engagés dans un processus de légalité/traçabilité :</u>				
	5	7	795 000	17
➤ <u>FORCOMS (intentions) :</u>	10	24	1 600 000	35

## 4. Système de suivi et de contrôle.

### ➤ pour les UFA et les Forêts Communales :

- Notification de validation du plan d'aménagement
- Attestation de superficie de l'Assiette annuelle de coupe (AAC)
- Certificat de l'AAC
- Carnet de chantier (DF-10)
- Lettre de voiture Grumes
- Carnet Entrée Usine
- Lettre de voiture Débités

⇒ SIGIF créé pour compiler les données,

⇒ SIGIF partiellement fonctionnel.

## ➤ pour les Forêts Communautaires :

- Activités en 2003 : 46 FC en cours d'exploitation.
- Exportations 2004 : sur 102 exportateurs, 53 sociétés inconnues du GFBC ont exporté 70 000 m<sup>3</sup> de sciages (15%).

### Essai calcul théorique du nombre de FC en cours en 2005 :

- Sur 88 quitus d'exportation attribués en mars 2005 (validité fin juin), 48 sociétés ont un quitus de volume fixe d'un total d'environ 58 000 m<sup>3</sup> pour 3 mois ; soit un volume total estimé de 174 000 m<sup>3</sup> de sciages (sous réserve de l'attribution de quitus à un niveau de volume équivalent) qui serait exporté pour l'année 2005.
- Avec un rendement moyen de 20%, ces exportations représenteraient 870 000 m<sup>3</sup> de grumes roulées, soit environ 1 000 000 m<sup>3</sup> abattus.
- Soit une FC d'une surface moyenne de 3000 ha, sa surface de coupe annuelle est de 120 ha ; avec 4 m<sup>3</sup>/ha (4 essences actuellement exportées), le volume abattu serait de 480 m<sup>3</sup>/an ; avec un rendement moyen de 20%, la production de sciages est 96 m<sup>3</sup>/an.
- Rapporté au volume d'exportations 2005, cela correspondrait à environ 1813 FC (sans ventes locales) !
- Nombre de FC en 2005 par rapport à 2003 : x 39 ?

## ➤ pour les Forêts Communautaires : (suite)

- A-t-on autant de FC actives au Cameroun ?
- Si cette estimation est erronée, d'où vient le volume élevé des exportations issues des sociétés exportatrices ayant un quitus de volume fixe (pour l'exportation de sciages FC) ?
- Quelle est cette filière « parallèle » qui permet d'avoir autant de bois disponible sur le marché ?
- Sur quels justificatifs le quitus de volume fixe est attribué aux exportateurs ?



## 5. Questions aux importateurs.

l) Au même titre que les exploitants forestiers et les industriels du bois, il serait normal que les importateurs participent au financement de la gestion durable du massif forestier du Bassin du Congo : êtes-vous prêt à financer un premium sur les produits bois certifié (%FCFA/m<sup>3</sup>) ?

## 5. Questions aux importateurs (suite).

II) On se rend compte que les différents types d'exploitation ne sont pas soumis au même système de suivi et de contrôle, ce qui laisse présager qu'une importante quantité de bois « illégal » se retrouve sur le marché :

- les importateurs achètent-ils ces bois « disponibles » sur le marché ?
- si non, qui achète ces bois ?
- comment ces fournisseurs de bois sont-ils alors sélectionnés par les importateurs ?
- quelles justifications apportez-vous alors à vos clients sur votre gestion durable ?

# CONCLUSION

Les exploitants forestiers et industriels du bois ont commencé leur démarche volontaire vers une reconnaissance de la légalité et de la mise en conformité de leurs activités, voire jusqu'à l'obtention d'une certification reconnue sur le marché international du bois.

Le « second marché », ou « marché parallèle », sans origine maîtrisée concurrence de manière déloyale les avancées progressistes des exploitants forestiers.

Dans les deux cas, les importateurs ont un rôle de levier... positif ou négatif.